



## Conseil d'administration

322<sup>e</sup> session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 19 septembre 2014

Original: anglais

### SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Programme de développement durable pour l'après-2015: Éléments nouveaux

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est informé des progrès de l'élaboration du cadre de développement durable pour l'après-2015 et est invité à recommander aux mandants tripartites et à prier le Directeur général d'intensifier les activités menées au titre de la stratégie en six points en matière d'engagement adoptée à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013) (voir le projet de décision au paragraphe 29).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Incidences sur le plan des politiques:** Oui.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Oui.

**Unité auteur:** Département de la coopération multilatérale (MULTILATERALS).

**Documents connexes:** GB.322/INS/4/1; GB.322/POL/1; GB.322/POL/2; GB.322/POL/3; GB.322/POL/6; GB.322/INS/INF/1.



---

## I. Introduction

1. La proposition d'une série de 17 objectifs de développement durable qui a été approuvée en juillet 2014 à la dernière session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ouvre la voie au cycle final de négociations qui débutera en janvier 2015 et qui, en septembre 2015, conduira l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter son programme de développement pour l'après-2015.
2. La proposition du groupe de travail ouvert est le fruit d'un débat intergouvernemental ouvert et intense. Elle présente un ensemble complet et ambitieux d'objectifs et de cibles, qui posent des bases solides pour la négociation et l'approbation du document final. Les questions intéressant l'OIT occupent une place importante, en particulier dans l'objectif de développement durable 8 qu'il est proposé d'atteindre pour «promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous». Plusieurs éléments clés de l'Agenda du travail décent sont repris comme cibles au titre de cet objectif, alors que d'autres sont cités dans le cadre d'autres objectifs proposés. Ainsi, une cible consistant à «mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, [...] y compris des mesures plancher» est proposée au titre de l'objectif 1 – «Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde»<sup>1</sup>.
3. Les négociations finales seront aussi facilitées par la communication d'un rapport de synthèse établi par le Secrétaire général de l'ONU, qui présentera non seulement la proposition d'objectifs de développement durable, mais aussi les résultats des divers travaux et rapports pour l'après-2015, notamment les éléments d'information sur le financement et les modalités de mise en œuvre donnés par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ainsi que les conclusions des dialogues nationaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur l'exécution du programme pour l'après-2015.
4. Le présent document fait le point sur les résultats obtenus jusqu'ici dans le cadre du processus relatif à l'après-2015 ainsi que sur la contribution de l'OIT et de ses mandats tripartites et avance quelques propositions d'action pour assurer le succès des efforts déployés par l'Organisation. Il appelle aussi l'attention sur le fait que le Bureau devrait commencer de se doter des moyens d'exécuter le nouveau programme, afin de mettre à profit les possibilités à venir de promouvoir un travail décent pour tous.

## II. Résultats du processus intergouvernemental concernant l'après-2015

### Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

5. Au terme d'un long processus comprenant 13 sessions normales réparties sur seize mois, des discussions destinées à faire le point sur 58 questions, des exposés présentés par plus de 80 experts et des consultations auprès d'entreprises, de syndicats, d'ONG et de la société civile, le groupe de travail ouvert a présenté son document final en juillet 2014<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html>.

<sup>2</sup> Le groupe de travail ouvert intergouvernemental, composé de 30 membres, a été créé dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (A/67/L.48/Rev.1 – janv. 2013).

---

La proposition présente une liste de 17 objectifs de développement durable axés sur l'action, par essence globaux et valables universellement, mais tenant compte cependant des réalités et priorités nationales. Selon le groupe de travail ouvert, ces objectifs constituent «un ensemble intégré, indivisible de priorités mondiales en vue du développement durable». Ils sont assortis de 169 cibles – dont 62 sont qualifiées de moyens d'application –, à propos desquelles il est indiqué que «si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des spécificités nationales». Ces cibles devraient être étayées par des indicateurs axés sur des résultats mesurables, qui devraient être élaborés à un stade ultérieur.

6. Dans l'introduction de la proposition, il est souligné que «l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face actuellement et un préalable indispensable au développement durable». L'héritage des objectifs du Millénaire pour le développement est tout à fait perceptible dans les objectifs proposés 1 à 7, qui préconisent des mesures concernant la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé, une éducation de qualité, l'égalité des sexes, l'eau et l'assainissement et l'accès à l'énergie. Des économies et des sociétés solidaires et équitables sont un autre fondement indispensable du développement durable, comme s'en font l'écho les objectifs proposés 8 à 11, qui portent respectivement sur la croissance et le travail décent, l'infrastructure et l'industrialisation, les inégalités et les villes. Les objectifs 12 à 15 ont pour thème la protection de l'environnement, tandis que l'objectif 16 se rapporte à des questions liées à la gouvernance et à la paix. Enfin, l'objectif 17 préconise une revitalisation des partenariats mondiaux en ce qui concerne les ressources financières, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce, la cohérence des politiques, les partenariats multipartites et les données, le suivi et l'application du principe de responsabilité.
7. Des 12 cibles relevant de l'objectif 8, l'une incite à engager une action pour «d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et une rémunération égale pour un travail de valeur égale». D'autres cibles pertinentes consistent à réduire la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ni aucune formation; mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes et éliminer le travail forcé; défendre les droits du travail et assurer des conditions de travail sûres pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants; favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation et encourager l'officialisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. S'agissant des moyens d'atteindre ces objectifs, il est fait explicitement référence à l'application d'une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes d'ici à 2020 et à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT.
8. Il est également fait référence à des sujets intéressant l'OIT dans plusieurs autres cibles relevant des objectifs de développement durable. La question de la protection sociale est une cible essentielle pour l'action menée dans le cadre de l'objectif concernant l'élimination de la pauvreté et est mentionnée au même titre que les politiques salariales et budgétaires comme un moyen de remédier aux inégalités. Il est fait allusion aux compétences techniques et professionnelles dans trois cibles relevant de l'objectif relatif à l'éducation. Il est en outre fait référence aux travailleurs ruraux, aux travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation, aux soins et travaux domestiques non rémunérés, aux travailleurs migrants, à l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur, à la résilience face aux aléas climatiques et aux chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental, à la discrimination et aux libertés fondamentales.
9. La proposition du groupe de travail ouvert est le résultat d'un processus de négociation complexe qui a donné lieu à l'expression de points de vue très différents, en particulier pendant la phase finale précédant l'accord. Pour certains, elle est trop ambitieuse et d'une portée trop vaste pour servir de liste incontestable des priorités mondiales nécessitant des

---

mesures volontaires appliquées dans des délais précis<sup>3</sup>. Pour d'autres, les références aux droits de l'homme sont insuffisantes et ne fournissent pas un cadre mondial solide pour un développement socialement et écologiquement durable<sup>4</sup>. Toutefois, à part ces préoccupations particulières, la réaction générale de la société civile a été positive. En particulier, la plupart des groupes se sont félicités de la manière ouverte et sans exclusive dont le groupe de travail ouvert a rempli son mandat<sup>5</sup>. Cela crée un précédent pour les négociations intergouvernementales d'envergure mondiale qui se dérouleront à l'avenir.

10. Les partenaires sociaux ont pris une part active à l'ensemble du processus, apportant leur contribution et faisant entendre leurs voix. Les employeurs se sont tout particulièrement félicités qu'on reconnaisse l'importance de l'état de droit et de la bonne gouvernance au titre de l'objectif 16 et que l'accent soit mis sur l'instauration de partenariats novateurs avec le secteur privé<sup>6</sup>. Les travailleurs ont estimé que l'accord était dans l'ensemble ambitieux et encourageant, mais ont déploré l'absence d'objectifs spécifiquement consacrés au travail décent et à la protection sociale ainsi que de références explicites aux normes internationales du travail et aux questions liées aux salaires et aux emplois verts<sup>7</sup>.
11. La liste d'objectifs et de cibles proposés par le groupe de travail ouvert pourrait encore être modifiée ou simplifiée lors du cycle final de négociations. Certains pays ont invoqué la nécessité de préserver son intégrité. D'autres ont exprimé des réserves au sujet de certains thèmes<sup>8</sup>. La majorité des propositions reposent cependant sur un ample consensus. En particulier, celles qui concernent l'emploi, le travail décent et la protection sociale ont été considérées comme des priorités mondiales et des éléments clés d'un programme porteur de transformation. Contrairement à ce qui s'est passé dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement, le monde du travail et ses différents acteurs – employeurs, travailleurs et gouvernements – sont considérés comme des moteurs essentiels du développement qui seront au cœur de tout cadre établi à l'avenir.

## **Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable**

12. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a aussi été établi dans le prolongement de Rio+20. Composé de 30 experts, il a tenu une série de réunions à huis clos, assorties de quelques séances d'information et consultations auprès de partenaires et d'organismes internationaux. Son rapport d'activité propose une orientation stratégique et une série d'options pour mobiliser et utiliser au mieux des ressources destinées à assurer la réalisation de l'objectif d'un développement durable, comprenant des fonds

<sup>3</sup> Voir <http://www.cgdev.org/blog/what%E2%80%99s-point-post-2015-agenda>.

<sup>4</sup> Voir <http://www.4thworldmovement.org/wp-content/uploads/2013/11/Response-to-Co-chairs-Final.pdf>.

<sup>5</sup> Pour une analyse préliminaire des réactions de la société civile, voir <http://www.worldhumanitariansummit.org/node/451197>; <http://post2015.iisd.org/news/civil-society-reacts-to-proposed-sdgs/>.

<sup>6</sup> Voir la déclaration de l'Alliance mondiale des entreprises pour l'après-2015 à l'adresse <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10908business.pdf>.

<sup>7</sup> Voir les observations formulées par la CSI à l'adresse <http://www.solidar-suisse.org/2014/08/13/reactions-on-the-releasd-owg-sdg-paper/>.

<sup>8</sup> Un consensus s'est dégagé de justesse seulement à propos de questions telles que la gouvernance, les droits en matière de sexualité et de reproduction, le changement climatique, les modes de consommation et de production durables, le principe de responsabilité commune mais différenciée et la question des moyens d'application.

---

d'origine à la fois nationale et internationale, alloués aussi bien par le secteur public que par le secteur privé. Il préconise la mobilisation de ressources au plan national ainsi que la mise en œuvre de politiques fiscales et budgétaires, la création d'emplois productifs et décents et la mise en place de socles de protection sociale, afin de remédier aux inégalités, de lutter contre la pauvreté et de développer la capacité de résistance <sup>9</sup>.

### **Dialogues nationaux du Groupe des Nations Unies pour le développement sur «l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015»**

13. Compte tenu du succès de la consultation mondiale par laquelle a débuté le processus engagé pour l'après-2015 <sup>10</sup>, le GNUD a lancé, à la fin du mois de mars 2014, une série de dialogues sur les facteurs susceptibles, dans chaque pays, de faciliter ou d'empêcher l'exécution du nouveau programme. Ces dialogues sont organisés au sein de six groupes thématiques: renforcement des capacités et mise en place d'institutions efficaces; localisation du programme; suivi participatif et application du principe de responsabilité; partenariats avec la société civile; dialogue avec le secteur privé; et culture et développement. Pour chaque thème, des discussions multipartites ont lieu au sein d'un groupe de cinq à dix pays de toutes les régions.
14. Les dialogues nationaux sont destinés à compléter le débat mondial sur le renforcement des moyens d'application, notamment par le biais de la mise à disposition de fonds ou de technologies et de la mise en place d'un cadre d'action mondial favorable. Les premiers résultats soulignent l'importance du renforcement des capacités administratives nationales ainsi que des mécanismes favorisant la participation, l'insertion et la création de partenariats avec le secteur privé, les syndicats, la société civile et les autres parties prenantes au plan local. Cette approche est un aspect fondamental de la pratique du dialogue social adoptée par l'OIT.

### **III. La contribution de l'OIT**

15. L'OIT a apporté une contribution marquante aux travaux concernant le programme de développement durable pour l'après-2015, conformément à la stratégie en six points adoptée par le Conseil d'administration à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013).
16. Afin d'accélérer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Bureau a soutenu les progrès enregistrés pour ce qui concerne l'OMD 5 (Améliorer la santé maternelle) et l'OMD 6 (Combattre le VIH/sida) au Ghana. Dans le cadre de l'OMD 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim), l'OIT a contribué à créer un forum national sur la protection sociale au Niger, à améliorer les revenus et les possibilités d'emplois productifs des petits exploitants agricoles en République-Unie de Tanzanie et à concevoir des plans en faveur de l'emploi des jeunes et favoriser la participation des femmes dans les institutions politiques et sur le marché du travail en Colombie. Les normes internationales du travail, le tripartisme et le dialogue social ont joué un rôle central dans la contribution de l'OIT.

<sup>9</sup> Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4588FINAL%20REPORT%20ICESDF.pdf>.

<sup>10</sup> Voir <http://www.worldwewant2015.org/millionvoices>.

- 
- 17.** Du fait de sa participation aux activités de l'équipe d'appui technique de l'ONU, le Bureau a pu fournir des renseignements techniques aux coprésidents du groupe de travail ouvert tout au long du processus et assurer la supervision conjointe de l'appui interorganisations apporté au débat sur les objectifs concernant la pauvreté, la croissance, l'emploi et le travail décent. A la demande des membres du groupe de travail ouvert, il est intervenu lors de différentes sessions pour apporter des éclaircissements sur des questions techniques relatives au plein emploi, au travail des enfants, à l'emploi des jeunes, à la protection sociale et à d'autres sujets relevant du domaine de compétence de l'OIT. Des réunions de haut niveau, des séances d'information informelles et des discussions techniques ont aussi été organisées avec des représentants des délégations des Etats membres de l'ONU à New York et à Genève, parfois avec la participation du Directeur général.
  - 18.** Le Bureau a également pris une part active aux travaux de l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 et a en particulier accueilli le séminaire qui a eu lieu à Genève le 15 septembre 2014. L'équipe spéciale – qui est composée de hauts représentants de 50 organismes, dont le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce – joue un rôle crucial dans l'élaboration du rapport de synthèse que l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général de l'ONU d'établir d'ici à la fin de l'année 2014. Le séminaire a en particulier porté sur les domaines où le système des Nations Unies est le plus apte à donner des orientations et à procéder à la mise en œuvre.
  - 19.** En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et sous les auspices de la République fédérale d'Allemagne et de la République de Moldova, le Bureau a aussi assumé un rôle de chef de file en ce qui concerne l'organisation du dialogue sur le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions efficaces pour l'après-2015. Des consultations multipartites nationales ont eu lieu au Costa Rica, à Djibouti, au Kirghizistan, en Malaisie, en République de Moldova, au Pakistan, au Rwanda, au Togo et au Turkménistan. Une réunion mondiale d'experts s'est tenue à Bonn les 29 et 30 septembre 2014, et un événement final devrait se dérouler en République de Moldova en février 2015. D'après les résultats préliminaires, il importe d'harmoniser le nouveau programme avec les stratégies de développement nationales, de renforcer les capacités aux fins de cohérence des politiques et de veiller à la participation effective des parties prenantes à la conception, la réalisation et le suivi des objectifs de développement durable. Les travaux ont bénéficié du soutien d'un groupe consultatif d'experts comprenant des représentants de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI).
  - 20.** Certains bureaux extérieurs de l'OIT, comme ceux de Rome et de Lisbonne, ont parfois participé à la définition d'une position nationale au sujet de l'après-2015. A plusieurs occasions, ils ont aidé les partenaires sociaux à mener des consultations aux niveaux national et régional, par exemple en Albanie, au Costa Rica, en Colombie, en Malaisie, à Maurice, en République de Moldova et au Togo. Une assistance et un appui technique ont été fournis au Sommet présidentiel sur les OMD et l'après-2015 (Abuja, Nigéria); à la conférence régionale sur l'après-2015 (Istanbul, Turquie); à la XII<sup>e</sup> Réunion des ministres du Travail et des Affaires sociales de la Communauté des pays lusophones (Maputo, Mozambique); et au Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (Pattaya, Thaïlande). A la Conférence des Nations Unies sur les petits Etats insulaires en développement qui s'est tenue en septembre 2014, l'OIT a souligné l'importance de la croissance inclusive, du travail décent, de la protection sociale et des normes du travail dans le programme de développement de ces pays.
  - 21.** Au niveau mondial, l'atelier sur la stratégie syndicale à l'égard du programme de développement pour l'après-2015, organisé par le Bureau des activités pour les travailleurs en juin 2014, a rassemblé des dirigeants syndicaux de toutes les régions en vue d'élaborer des propositions à soumettre au groupe de travail ouvert. Le séminaire tripartite sur le thème «Emploi et travail décent pour tous: la meilleure façon de s'affranchir de la pauvreté»,

---

organisé à Rome en avril 2014 par le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs et le Département de la coopération multilatérale en collaboration avec le Conseil pontifical justice et paix, a recommandé que le travail décent pour tous constitue l'un des objectifs futurs. Les incidences du cadre de développement pour l'après-2015 ont aussi été examinées à la 103<sup>e</sup> session (2014) de la Conférence internationale du Travail à l'occasion de la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi et ont été prises en compte dans ses conclusions <sup>11</sup>.

22. Sur le plan technique, les conclusions du *Rapport sur le travail dans le monde 2014* fournissent des éléments d'information utiles aux fins de sensibilisation à l'importance de la création d'emplois de qualité pour assurer une croissance inclusive et durable. Des contributions aux débats sur l'après-2015 ont été apportées pour un certain nombre de questions techniques portant notamment sur les coopératives, le VIH/sida, la problématique hommes-femmes, l'éducation et l'acquisition de compétences, le plein emploi, l'emploi des jeunes, l'économie informelle, le travail des enfants et les indicateurs du marché du travail. En tant qu'organe chargé d'assurer la présidence conjointe du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, le Bureau a fourni des indications utiles pour la discussion sur les socles de protection sociale. Enfin, en tant qu'organe assurant la présidence du Groupe mondial sur la migration, il a exposé sa position à l'intention du groupe de travail ouvert et dans le cadre de l'événement de haut niveau sur l'après-2015 et la migration organisé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies par la Turquie.

#### IV. Principaux enjeux et prochaines étapes

23. A l'approche de la phase finale du processus relatif à l'après-2015, il importera de conforter la stratégie d'engagement recommandée par le Conseil d'administration à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013).
24. L'action de sensibilisation menée par les mandants et le Bureau au sujet de l'importance du plein emploi et du travail décent, y compris la protection sociale, restera un moyen essentiel d'influer sur les négociations finales par le biais d'une action tripartite engagée au niveau national en vue d'infléchir la position officielle des pays et d'une interaction avec les délégations auprès de l'ONU à New York. Lancé en septembre 2014, le Groupe des amis du travail décent pour un développement durable, présidé par les délégations de l'Angola et de la Belgique, constituera une tribune utile pour des discussions et des échanges informels d'ordre stratégique.
25. Si le mode de fonctionnement du groupe de travail ouvert est maintenu, le mécanisme de consultation et de participation des grands groupes et autres parties prenantes offrira aux partenaires sociaux un moyen commode de faire valoir leurs vues particulières et permettra au Bureau d'établir le dialogue avec les administrations locales, les réseaux universitaires, les ONG et autres parties prenantes qui partagent les préoccupations de l'OIT.
26. Dès l'entame officielle du dernier cycle en janvier 2015, les délégations participant aux négociations solliciteront un appui technique pour la formulation des cibles, des indicateurs et des moyens d'application. L'OIT devra fournir les éléments d'information requis en temps opportun, en se fondant sur sa vaste base de connaissances et sur les moyens d'action et les instruments normatifs qui lui sont propres.
27. L'OIT devra continuer de jouer un rôle actif dans le cadre des initiatives pour l'après-2015 lancées à l'échelle du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial. Ses contributions à l'élaboration du rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU

<sup>11</sup> Document GB.322/INS/4/1.

---

devraient viser à faire en sorte que le niveau d'exigence du nouveau programme se manifeste sur le terrain par des initiatives ciblées et concrètes dans les domaines de compétence de l'Organisation. Il conviendra de tenir compte des conclusions du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable. Il importera également de prendre part au débat interne qui vient juste de s'amorcer au sujet de la façon de procéder pour que le système des Nations Unies soit en mesure d'exécuter comme il convient le nouveau programme.

- 28.** Cette adaptation au but assigné pour l'après-2015 concerne tout spécialement l'OIT. Le cadre futur voudra sans nul doute qu'on porte une attention accrue à la croissance inclusive, au plein emploi et au travail décent, y compris la protection sociale. Cela ouvrira un grand nombre de possibilités de promouvoir les conventions fondamentales et les objectifs stratégiques de l'OIT. A cet effet, l'OIT devra cependant disposer de capacités renforcées et de ressources accrues pour élargir ses activités et répondre aux demandes nouvelles afin de pouvoir définir des bases de référence pour les nouvelles stratégies nationales en matière de développement durable, repérer de nouvelles sources pour la mobilisation de ressources, définir des modes de fonctionnement communs et assurer la cohérence des politiques d'un organisme à l'autre, faciliter la mise en œuvre des politiques et des programmes afin d'atteindre les nouveaux objectifs, favoriser un renforcement des capacités des partenaires nationaux et internationaux et des partenaires sociaux dans les domaines de compétence de l'OIT, assurer en temps opportun un suivi approprié des progrès accomplis aux niveaux national et mondial, et concourir à la participation effective des mandants tripartites.

### **Projet de décision**

#### **29. Le Conseil d'administration:**

- a) recommande aux mandants tripartites et prie le Directeur général d'intensifier les activités relatives au cadre de développement durable pour l'après-2015 menées au titre de la stratégie en six points qu'il a adoptée à sa 319<sup>e</sup> session (octobre 2013);*
- b) demande que l'on fasse régulièrement le point sur cette question.*